

La Creuse au Sénat

LETTRE D'INFORMATION DES SÉNATEURS CREUSOIS
N°4 - JUILLET 2014 - EDITION SPÉCIALE RENÉE NICOUX

Editorial

Un mandat de 5 ans au service de la Creuse

Dans quelques semaines les grands électeurs seront amenés à élire nos futurs sénateurs, parlementaires représentant les collectivités territoriales. Le jeu des désignations internes au parti socialiste ne m'a pas permis d'être candidate pour cette échéance, la préférence des militants s'étant portée sur un candidat masculin, élu de l'agglomération de Guéret, ce que je regrette ; non pas pour la qualité du candidat, mais pour la représentation féminine et géographique, et pour le peu de cas qui a été fait du travail accompli pendant ces cinq dernières années.

Elue suppléante d'André Lejeune en septembre 2008, je fus amenée, à la suite de son décès, à assumer les fonctions de sénateur dès septembre 2009. Sénatrice sortante, il me semble important de porter à la connaissance des élus creusois le contenu des travaux menés lors de ce mandat, pour laisser une trace et achever ce qui a été entrepris dans les trois premiers numéros.



Photo Sénat

C'est pourquoi ce numéro 4 de *La Creuse au Sénat* se présente comme un bilan global d'un mandat que j'ai exercé pendant 5 ans avec le sérieux dû à la fonction et un engagement total au service des Creusois, du département et plus largement du pays. Il ne peut en aucun cas être exhaustif, mais il retrace les points essentiels dont le développement peut être consulté sur mon site internet.

Au cours de ces 5 années, le Sénat a connu une profonde mutation avec notamment le changement de majorité à l'occasion du renouvellement de la moitié des sénateurs en 2011 ; pour la première fois de son histoire la présidence revenait à un élu socialiste. C'est dans ce contexte de nouvelle majorité que je me suis vue confier la vice-présidence de la commission économique, puis en son sein la présidence du groupe d'études sur l'économie agricole et alimentaire qui me valut d'être désignée *rapporteur pour avis du budget de la mission agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*.

C'est aussi parce que mon investissement pour le développement et la défense des territoires ruraux au Sénat ou dans les instances où je siégeais, telles que l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne), était reconnu de tous qu'il m'a été demandé d'être rapporteur de l'étude sur l'avenir des campagnes pour la Délégation à la prospective. Cet engagement a constitué la trame de mon investissement sénatorial, tout comme il constitue le fil conducteur de ce bilan.

Défendre les territoires ruraux, c'est bien sûr défendre la présence des services

publics en zone rurale, mais c'est aussi faire reconnaître l'image positive des campagnes, faire entendre la voix de la ruralité, faire valoir ses atouts dans différentes instances, c'est combattre l'inégalité, travailler sur les amendements susceptibles d'améliorer les lois la concernant, et contribuer à faire prendre en compte leurs spécificités dans des réformes telles que la réforme territoriale.

Cet exercice nécessite disponibilité, engagement, présence sur le terrain, prise en compte des besoins émanant du territoire pour un meilleur relais, soutien des projets, etc. En conclusion, je dirai que l'on n'est pas sénateur, on le devient ; l'exercice de la fonction demande familiarisation et appropriation des rouages, ce qui exige du temps et de l'investissement personnel.

Vu le travail accompli, et malgré le contexte difficile, c'est avec une certaine fierté que je termine mon mandat. Je tiens à remercier tous ceux avec qui j'ai pu travailler, au-delà des différences, au service de notre département, des femmes et des hommes qui y vivent. La Creuse a de l'avenir : à chacun d'y prendre sa part.

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir. »

Jean Jaurès

Bien cordialement.
Renée Nicoux



Photo Sénat



Retrouvez toute l'actualité du Sénat, les dossiers législatifs, les rapports parlementaires, des vidéos... sur www.senat.fr et l'ensemble de mes actions sur www.reneenicoux.fr



La ruralité au coeur de mon engagement de parlementaire

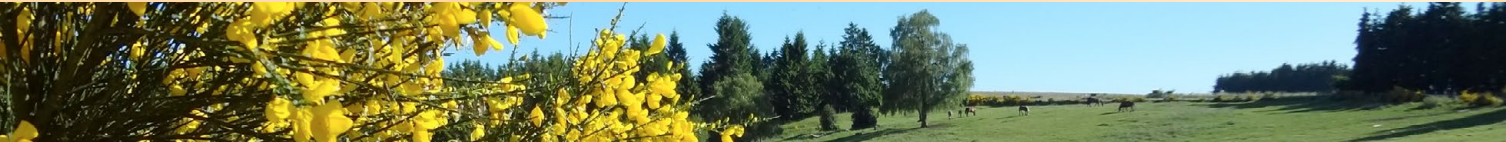
Mon travail au Sénat a été principalement orienté vers la défense et la promotion des territoires ruraux, celui qui m’a particulièrement tenu à cœur fut la rédaction du **rapport prospectif sur l’avenir des campagnes** (*téléchargeable sur www.senat.fr*), dont les conclusions tiennent lieu de fil conducteur à ce bilan de mon action parlementaire.

Les activités d’expertise et d’information tiennent une place importante au Sénat, que ce soit en commissions sur les textes législatifs ou au sein des délégations sur des thématiques précises. Ainsi, en janvier 2012, le bureau de la **Délégation à la prospective** du Sénat m’a désignée rapporteur pour cette mission sur la ruralité. Pleinement investie dans cet exercice, j’y ai apporté mon expérience et fait entendre la voix de la Creuse.

Ce rapport a permis de faire l’état des lieux de la situation alarmante dans laquelle se trouvent nos territoires, mais il a aussi fait émerger différents scénarios pour l’avenir, du plus pessimiste au plus optimiste, ou dirais-je du souhaitable.

Le scénario tendanciel est en partie la résultante des iniquités que subissent les campagnes.

- Pour la conduite des projets, élus et acteurs du monde rural soulignent la disproportion de certaines charges et contraintes, notamment en matière d’environnement et de sécurité, qui engendrent des retards et des surcoûts considérables tout en décourageant l’initiative.
- Le mouvement de décentralisation engagé depuis le début des années quatre-vingt oblige les territoires à payer une part de plus en plus importante des infrastructures. Est-il acceptable que les financements centraux, qui ont autrefois bénéficié à des territoires aujourd’hui bien-portants, soient aujourd’hui refusés aux territoires nécessitant un rattrapage économique ?



Gouvernance et politiques structurelles à préserver et à défendre

Défense des structures de proximité et des services publics

États généraux de la démocratie territoriale

Dès son élection, le Président du Sénat Jean-Pierre Bel avait annoncé la tenue des Etats Généraux de la démocratie territoriale. Les sénateurs socialistes ont largement contribué à cette démarche de concertation et d’échanges. J’y ai pris une part toute particulière en tant que membre du Comité de pilotage chargé d’organiser cette consultation à l’échelle nationale : des premières réunions départementales jusqu’aux ateliers réunissant tous les acteurs concernés à Paris, en passant par les blogs citoyens.

Les élus locaux ont été écoutés et entendus. Les principales préconisations émanant de ces concertations locales restent néanmoins à mettre en œuvre et devront guider les réformes à venir : renforcer le dialogue et la confiance entre l’Etat et les collectivités territoriales, mieux coordonner l’action entre les

- Le niveau de services collectifs attendu dans les campagnes se rapprochant de celui constaté dans les villes, **l’écart des dotations globales de fonctionnement devient injustifié.**
- Les zones rurales produisent à divers titres - espaces naturels, paysages, pureté de l’air, cycle de l’eau, puits de carbone (forêts) - ce qu’il est convenu d’appeler des **externalités positives** dont profitent les zones urbaines, sans contrepartie identifiée.
- Réciproquement, les campagnes subissent, toujours sans contrepartie, les **externalités négatives** de certaines entreprises polluantes ainsi que des villes lorsqu’elles accueillent, par exemple, les boues des stations d’épuration ou les déchets ultimes. Ajoutons que les zones rurales, et particulièrement les plus fragiles, sont beaucoup moins résilientes que les métropoles, les périodes de reprise économique n’y permettant pas de regagner les emplois perdus en temps de crise.

Or, ces territoires, qui représentent près de 80% de la superficie de la France et plus de 20% de la population, doivent faire l’objet d’une attention particulière car « notre croissance future est en gestation dans le creuset de nos campagnes, qu’il faut protéger et accompagner » afin de leur redonner l’attractivité nécessaire à leur développement. Face à la menace d’une fracture territoriale qui constitue le scénario noir vers lequel nous risquons de nous enfoncer, **un scénario « souhaitable » de l’aménagement de nos campagnes** peut être proposé. C’est celui que je me suis attachée à défendre : il nécessite de se mobiliser pour une gouvernance de proximité, des services publics et des infrastructures de qualité. Il exige également de stimuler des leviers économiques, notamment dans le milieu agricole et le commerce de proximité ; des leviers environnementaux en promouvant la biodiversité ; mais aussi des leviers sociaux. Ce sont des conditions indispensables pour un développement pérenne de nos espaces ruraux.

différentes collectivités territoriales, soutenir les services publics, innover, clarifier les compétences, donner aux collectivités les moyens de favoriser la croissance, réformer les finances locales. Le Sénat en rassemblant et en favorisant ainsi leur expression a joué pleinement son rôle. Les sénateurs peuvent s’appuyer sur ces conclusions pour amender le texte de la réforme territoriale qui nous est aujourd’hui proposé.

Pacte territorial

En 2011, avec mes collègues JJ Lozach et Didier Guillaume (Drôme), j’ai déposé une proposition de loi visant à établir un pacte territorial qui reposait sur 3 piliers :

- une nouvelle gouvernance des politiques publiques par le renforcement du dialogue et le développement de contrats entre l’État et les collectivités territoriales.
- une organisation de l’offre de services publics réalisée dans le respect d’un principe d’équité territoriale et de proximité.
- Un aménagement équilibré de l’espace et un encouragement au développement économique, tels que la réalisation d’infrastructures numériques et de transports.

Radiothérapie

En 2010, les Creusois, soutenus par les parlementaires de gauche, se sont fortement mobilisés pour défendre le service de radiothérapie de l’hôpital de Guéret. Les élus ont su s’organiser pour faire remonter aux décideurs administratifs le non sens de cette décision. C’est au travers d’actions collectives, autant en Creuse, à Limoges ou à Paris, que tous les représentants de nos communes ont su dépasser leurs différences politiques. La mobilisation exemplaire de tous a permis une révision de la décision arbitraire initiale, permettant la réouverture du service dans le cadre d’un partenariat interhospitalier.

En tant que parlementaire, j’ai pris ma part à cette mobilisation en interpellant au Sénat, Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé. Au-delà de la radiothérapie, la thématique de la santé, et notamment les délais comme les conditions d’accès aux services de santé, fait partie des sujets que j’ai pu suivre et défendre, en m’appuyant sur notre exemple creusois.

L’avenir de nos campagnes passe par une organisation des services de santé tenant compte de nos spécificités rurales. L’Etat doit adapter les moyens et les règles, en sortant des logiques comptables.



La carte pétition de l’Association des Maires et Adjointes de la Creuse, lors d’une rencontre avec les services du Ministère de la Santé - Octobre 2010

Un accès au logement et un urbanisme rénové tout en respectant le pouvoir de décision des élus locaux

Le gouvernement s’est attaché à moderniser les règles d’urbanisme dans le but d’améliorer l’efficacité des politiques publiques du logement tout en garantissant un meilleur respect des compétences communales.

Les dynamiques nouvelles observées sur nos territoires incitent à concevoir des politiques de logement et d’aménagement local à une échelle plus large que celle de la commune. Les questions cruciales d’habitat, de déplacement, de préservation de la biodiversité mais également les questions d’étalement urbain se posent, en effet, au-delà des limites d’une seule commune. C’est pourquoi, la généralisation du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUI) est apparue comme une nécessité, un outil moderne et pertinent au service des territoires.

Toutefois, et c’est dans ce sens que le travail législatif mené par notre assemblée a contribué à améliorer le projet du gouvernement, nous nous sommes efforcés de trouver une solution pour que l’instauration d’un PLUI ne soit pas vécue comme un dessaisissement brutal des compétences en urbanisme des élus des communes. Les sénateurs socialistes ont donc trouvé un compromis pour que les communes et leurs élus gardent leur liberté de débattre, de délibérer et de s’opposer au transfert automatique de la compétence urbanisme à l’intercommunalité grâce à une minorité de blocage (25% des communes représentant au moins 10% de la population de l’intercommunalité).

C’est pour défendre la position des maires que je me suis exprimée lors de la discussion du projet de loi.

Education

Le service public de l’éducation fait comme dans chaque département l’objet de l’attention des élus, qu’il s’agisse de la carte scolaire, de la carte des formations, ou aujourd’hui de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.



Démonstration lors d’une Journée Portes Ouvertes au Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin

Ces 5 dernières années ont été marquées en Creuse par différentes luttes pour le maintien de classes dans les communes, ou de filières dans certains établissements, comme au LMB de Felletin avec la filière pierre.

Pour répondre aux inquiétudes des élus, des parents et des enseignants, et sauvegarder nos établissements, je suis intervenue tant auprès du Rectorat que des ministres successifs par le biais de questions écrites ou orales, de rendez-vous, pour demander qu’une attention particulière soit apportée à nos écoles rurales et que la spécificité du LMB de Felletin soit prise en compte. J’ai entre autres obtenu qu’au cours d’une visite ministérielle en Creuse, les membres du cabinet participent à une réunion de travail à Felletin, conduisant à un soutien fort du Ministère dans la construction d’un projet d’établissement pour l’avenir.

Quant à la réforme des rythmes scolaires qui doit contribuer à un meilleur apprentissage des fondamentaux, j’ai défendu une application plus souple pour les écoles rurales, avec une pérennisation des moyens financiers nécessaires à l’organisation du temps périscolaire.

Amélioration de la desserte des territoires les plus enclavés : la défense des infrastructures

Depuis ma prise de fonction en tant que Sénatrice, je me suis mobilisée aux côtés de mes collègues et des élus locaux pour défendre la ligne de train Paris-Orléans-Limoges-La Souterraine-Toulouse (POLT) qui traverse la Creuse, mais aussi en interpellant, en décembre 2010, la Ministre de l’écologie, du développement durable et des transports, à travers une question écrite, au sujet de l’absence de projet d’amélioration de la ligne POLT dans le Schéma National des Infrastructures de Transport.



Manifestation à La Souterraine - Mars 2012

Depuis 2012, la nouvelle majorité au gouvernement a pris acte de nos revendications et a entendu maintenir la qualité du service offert. J’ai participé à plusieurs rencontres organisées entre le Ministre des Transports et les parlementaires des départements concernés par la ligne POLT, dont la Creuse. Nous y avons collectivement demandé que l’Etat s’engage aux côtés de la SNCF pour moderniser et construire un plan de développement de la ligne et que celle-ci reste classée **ligne d’équilibre des territoires**.

Des politiques sectorielles porteuses d'un avenir meilleur

Un environnement préservé et une agriculture durable

Préservation des moyens publics alloués aux agriculteurs français

Durant trois années consécutives, la Commission des Affaires économiques du Sénat m’a désignée comme Rapporteur pour avis sur le budget de l’Etat consacré aux **politiques agricoles, de l’alimentation et aux politiques forestières**. Malgré les économies budgétaires engagées par le gouvernement dans tous les ministères afin de remédier à la crise des finances publiques et auxquelles le budget de l’agriculture en 2013 puis en 2014 n’a pas échappé, j’ai pu observer que celui-ci avait été néanmoins préservé. Ce rôle de rapporteur pour avis m’a permis de souligner la volonté du gouvernement de pérenniser des dispositifs d’aides en direction de l’élevage, de l’agriculture biologique ou encore de l’installation. De même, un budget conforté consacré à la sécurité sanitaire contribue à faire de notre agriculture la plus sûre d’Europe. En 2014, les priorités ont été confortées et l’accent mis sur la formation et la création d’un fonds stratégique de la forêt et du bois.

La réorientation de la politique agricole commune au niveau européen

La réforme de la politique agricole commune a été marquée par les travaux parlementaires auxquels j’ai contribué aux travers d’une proposition de résolution sur la réforme de la PAC, en avril 2013, suivie de la rédaction d’un rapport sur la réforme de la PAC le mois de mai suivant. Les orientations soutenues au Sénat ont guidé la réforme défendue par le Ministre de l’Agriculture et le Président de la République dont le combat a abouti au maintien de l’enveloppe des aides agricoles dédiées à la France (62,4 milliards au titre de la PAC sur la période 2014-2020) ainsi qu’à un soutien réorienté vers une agriculture durable.

Les grandes lignes de cette PAC se traduisent par :

Une aide publique maintenue

- une convergence équitable des aides au niveau de l’Etat et de l’Europe entre toutes les filières et donc entre tous les agriculteurs

- un soutien apporté à l’activité, à l’emploi et à l’installation des jeunes agriculteurs, particulièrement renforcé en France grâce à la mise en place d’une surprime aux 52 premiers hectares.

Une agriculture respectueuse de l’environnement et protectrice des ressources

- valorisation du rôle joué par l’agriculture en termes de biens publics avec une rémunération des aménités telles que l’entretien des terres et des paysages

- maintien de la biodiversité : dans les négociations, la France a défendu une agriculture respectueuse de l’environnement et protectrice des ressources en s’appuyant sur un dispositif appliqué dans tous les pays d’Europe, le verdissement. Avec 30% des aides du premier pilier de la PAC, celui-ci aura un impact sociétal conséquent, en termes de qualité de la production, de durabilité des capacités productives des terres, mais aussi de compétitivité, puisque tous les agriculteurs européens seront soumis au même règlement.

Une compétitivité qui ne doit pas se jouer uniquement sur les prix mais sur la qualité de l’agriculture européenne

La compétitivité devra être appréciée à l’aune d’autres critères que le seul prix, notamment des critères qualitatifs, sociaux et environnementaux. C’est pourquoi, cette nouvelle PAC conserve une enveloppe importante sur le deuxième pilier consacré au développement rural qui se trouve ainsi conforté, apportant un soutien spécifique aux territoires ruraux grâce à un cofinancement européen.

• vers de nouvelles pratiques agricoles : première lecture de la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt

En 2013, la France s’est également engagée à accompagner la réforme menée au niveau européen en fournissant un cadre législatif permettant à nos agricultures et au secteur forestier d’assurer leur développement économique tout en prenant en compte la dimension écologique de leurs activités. La loi d’avenir vise à mettre en place les outils nécessaires au développement de l’agro-écologie. En tant que chef de file socialiste, j’ai mené, conjointement avec Bernadette Bourzai, Sénatrice de la Corrèze, de nombreuses auditions des professionnels du milieu agricole et des diverses filières pour mieux appréhender la répercussion de la loi sur leurs conditions de travail et amender en conséquence le texte de loi en séance publique. En séance, j’ai pris la parole au nom du groupe socialiste pour soutenir ce projet de loi et faire adopter des mesures emblématiques comme la création du groupement d’intérêt économique, environnemental et social (GIEES), le renforcement de la formation et des dispositifs d’aide à l’installation mais aussi une meilleure prise en compte de la sécurité sanitaire et alimentaire.

• Un suivi attentif de la filière viande bovine

Invitée aux Congrès annuels de la Fédération Nationale Bovine (FNB), je m’y suis rendue à plusieurs reprises, et ai même participé à une table ronde à Brumath en 2012. Le congrès 2013 s’est tenu en Creuse, à Guéret. A cette



Festival de La Limousine - Guéret - 30 novembre 2013

occasion, le Ministre de l’Agriculture, Stéphane Le Foll a annoncé la mobilisation de 5 Millions d’euros supplémentaires pour le financement du plan de modernisation des bâtiments d’élevage.

• La représentation du Sénat à FranceAgrimer

Au cours de mon mandat, j’ai été chargée de représenter le Sénat au sein du Conseil d’administration de FranceAgrimer, établissement national au cœur du pilotage de la politique agricole de la France, gestionnaire des fonds de la politique agricole commune menée au niveau européen, régulateur des marchés agricoles mais également arbitre dans les concertations au sein des filières agricoles.

Biodiversité et développement durable

La protection des semences de ferme

La lutte contre la contrefaçon dans laquelle se sont engagés le Gouvernement et le Parlement à l’automne 2013 a suscité de vives inquiétudes de la part des agriculteurs qui y ont vu le risque d’une remise en cause du recours aux semences de fermes pour les agriculteurs alors que celles-ci sont porteuses de biodiversité

et de pratiques respectueuses des sols. Or, l’instauration d’un contrôle renforcé sur les droits de propriété intellectuelle sur les variétés végétales a pu s’apparenter à un désaïssement pour les agriculteurs de leur droit à ressemer, sans autorisation du semencier, le produit de leur récolte obtenu grâce à la mise en culture de certaines variétés protégées. C’est pourquoi, j’ai tenu à interpeller en séance publique le Ministre de l’agriculture, Stéphane le Foll, en février 2014, afin qu’il garantisse un cadre juridique pérenne pour l’utilisation des semences de ferme.

Une vigilance réaffirmée à l’égard de l’utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM)

La mise en culture des organismes génétiquement modifiés fait l’objet de débats importants dans notre pays. A l’heure où les garanties concernant leur utilisation sont encore trop faibles, il est apparu nécessaire de poursuivre la suspension de la mise en culture d’une variété de maïs génétiquement modifié, le MON 810.

C’est ainsi qu’en mars 2014, j’ai défendu une proposition de loi relative à l’interdiction de la mise en culture du maïs génétiquement modifié MON 810 au nom du groupe socialiste du Sénat.

Un soutien à l’industrie et au commerce pour une économie résiliente, diversifiée, localisée et attractive

La défense de l’artisanat et du commerce de proximité

L’artisanat et le commerce constituent l’armature de notre économie locale et doivent à ce titre être soutenus. C’est pourquoi je suis intervenue auprès des ministres successifs en charge du commerce et de l’artisanat pour défendre le fonds d’intervention pour les services, l’artisanat et le commerce (FISAC). A l’occasion du passage au Sénat du *projet de loi relatif à l’artisanat, au commerce et aux très petites entreprises*, j’ai déposé un amendement pour réclamer une gestion de proximité de ces aides. Cet amendement a été adopté par une majorité de sénateurs d’horizons politiques divers dont l’objectif commun était de **simplifier et accéérer** les versements d’aides accordées. Les arbitrages rendus par la Commission Mixte Paritaire n’ont finalement pas retenu cet amendement, ce qui est regrettable.

La mise en place de ce fonds s’est révélée particulièrement efficace en Creuse. Le FISAC a ainsi été mobilisé dans le cadre de conventions territoriales, permettant à la fois à l’Etat, la région mais également le département d’agir de concert pour sauvegarder la vitalité du tissu économique local et dans certains cas dynamiser et contribuer à l’essor des entreprises. Ce partenariat s’est concrétisé à travers des Démarches Collectives Territorialisées (DCT), pilotées par les Pays, territoires de projet agissant au plus près des acteurs économiques locaux, permettant ainsi de développer de véritables stratégies territoriales de

développement et de modernisation (projets de soutien à la transmission et reprise d’entreprises ou encore démarches éco-environnementales). Or le dysfonctionnement que la gestion de ce fonds a connu est récurrent, puisque dès novembre 2011 j’interpellais le Secrétaire d’Etat chargé du commerce et de l’artisanat, Frédéric Lefebvre, à ce sujet, aussi bien lors de sa visite en Creuse que dans l’hémicycle à l’occasion des questions orales pour réclamer une plus grande réactivité des services de l’Etat.

Club Produire en France

Avec les questions cruciales du maintien, ou du développement de nos emplois en France, a émergé la question non moins cruciale de la valorisation de nos savoir-faire afin de préserver nos entreprises sur nos territoires et créer de la richesse. De cette nécessité est né ou plutôt a été redécouvert le concept du « produire en France » et avec lui le besoin de créer une dynamique capable d’en faire la promotion auprès des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens. Cette dynamique est portée par le **Club Produire en France** créé en 2012. Celui-ci a pour ambition d’être le lien permanent entre les entreprises qui fabriquent en France, les parlementaires et les institutionnels. Il permet également de mettre en avant toutes les actions visant à valoriser le « Made in France » sur le territoire français et à l’étranger. J’en ai assuré la coprésidence depuis son lancement, avec Yves Jégo, Député de Seine-et-Marne (UMP) et André Chassaigne, Député du Puy-de-Dôme (PC). Ce Club a donc pour ambition de replacer les hommes et les territoires au cœur des préoccupations publiques, économiques et politiques.

Cette interdiction se fonde sur la nécessaire vigilance que nous devons adopter quant aux effets encore mal mesurés de leur mise en culture, suscitant toujours de vives inquiétudes tels que l’impact scientifique sur l’environnement et la biodiversité, l’impact sanitaire d’un usage plus intensif des pesticides mais aussi l’impact économique sur nos agriculteurs. Je suis donc intervenue pour réaffirmer la capacité de la France à décider souverainement de son exposition ou non aux risques liés aux OGM.

Des appels renouvelés à une politique publique volontariste pour la forêt

Je me suis exprimée à plusieurs reprises afin d’alerter sur le manque de soutien public pour financer la replantation et l’avenir de la production de bois. Le potentiel de cette filière reste sous-exploité et nécessite une action politique volontariste pour l’avenir. Ce fut l’objet d’une discussion en séance à l’occasion d’une question ouverte avec débat que j’avais initiée en mai 2011 sur la politique forestière et le développement de la filière bois, puis d’une question écrite en janvier 2012.

Mon engagement au sein du Club a été particulièrement motivé par mes convictions profondes sur la nécessité de : développer les **circuits courts**, prendre en compte la notion de proximité dans les **marchés publics**, faire prendre conscience aux **consommateurs** qu’ils détiennent un **pouvoir d’inflexion** et de décision sur **la qualité et l’origine** des produits qu’ils souhaitent se voir proposer.

Les thèmes abordés à l’occasion des multiples rencontres organisées par notre Club se sont focalisés sur les solutions possibles pour valoriser notre potentiel économique.

1) La marque « France » : défendre et promouvoir la production et les savoir-faire de nos entreprises françaises.

2) Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l’emploi, inspiré des travaux de Louis Gallois, Commissaire Général à l’investissement et mis en place dès 2012. La mesure phare de ce pacte, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), a été rapidement mis en place pour alléger le coût du travail des entreprises françaises dans tous les secteurs de l’économie. En priorité, le soutien à l’emploi et à la compétitivité de nos industries était recherché.

3) La simplification des procédures administratives à destination des entreprises. Cette politique, construite autour du rapport de Thierry Mandon (devenu ministre depuis), reflète la volonté du gouvernement de concevoir un modèle économique national performant, à commencer par des relations simplifiées entre les entreprises et l’administration, et un environnement plus lisible et prévisible pour les entreprises.

Le rôle du sénateur

Les sénateurs forment avec les députés l'ensemble du Parlement. Ces premiers, au nombre de 348, se réunissent au Palais du Luxembourg à Paris.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Les grands électeurs (maires et délégués municipaux, conseillers généraux, conseillers régionaux et parlementaires) les désignent pour des mandats de 6 ans renouvelables par moitié tous les trois ans.

Le sénateur, comme le député, est un législateur. Il propose et vote des propositions de loi et prend part à l'ensemble des débats législatifs lors des sessions dans l'hémicycle. Il dispose de nombreux outils pour mener à bien sa mission : il peut poser des questions écrites aux ministres qui y répondent dans le Journal Officiel ainsi que des questions orales lors de séances réservées à cet effet (ma dernière question orale portait sur les inquiétudes liées au permis d'explorer de Villeranges, pour un projet de mine d'or). Mais c'est surtout à travers son droit d'amendement que son initiative législative s'exprime le plus régulièrement.

Enfin, deux jeudi par mois, des séances de questions d'actualité au Gouvernement sont organisées et retransmises sur France 3 et Public Sénat.

Les sénateurs ont aussi une fonction très importante de contrôle de la loi et de l'action du Gouvernement. Ce contrôle s'exerce en séance publique et, de façon permanente, lors du travail des commissions et des délégations du Sénat. Les actions de contrôle prennent la forme de questions, rapports, débats, et couvrent l'ensemble des champs de l'activité publique.

La session parlementaire débute en octobre et se termine en juin. Cependant, le Gouvernement peut décider d'une session extraordinaire au cours du mois de juillet. Le nombre de textes examinés étant en forte croissance ces dernières années, cette pratique devient régulière.

Lorsqu'ils ne sont pas au Sénat, les sénateurs se rendent dans leur circonscription pour coordonner leurs actions avec celles des élus locaux dans le meilleur intérêt des populations. En effet, les sénateurs sont avant tout les représentants des collectivités locales, des élus et des citoyens.

Je vous invite à consulter le site du Sénat pour de plus amples informations sur notre rôle.

@ Pour visiter le Sénat en ligne et accéder à des photos du Palais du Luxembourg : **www.senat.fr**

Une présence sur le terrain auprès des associations, des acteurs économiques et des communes



Plus de 70 visites auprès des élus des communes de Creuse, sans compter les inaugurations, manifestations ou remise de médailles. Ici à Lioux les Monges en juin 2010



Avec Dacian Cioloș, commissaire européen à l'agriculture En Corrèze Mars 2014



Tombée de métier d'une tapisserie réalisée aux Ateliers Pinton Felletin - Septembre 2012



Inauguration de l'Espace André Lejeune Guéret Juillet 2010



Sur le marché de Felletin avec Michel Vergnier - Juillet 2013



Discours lors de la Cérémonie au Bois du Thouraud Maisonnisses - Septembre 2012



Près de 15 groupes accueillis au Sénat, permettant de faire découvrir aux creusois la Haute Assemblée, et notamment aux plus jeunes (Conseil Municipal des Jeunes de Felletin par exemple).

Groupes d'études

Au Sénat, mon activité courante a également consisté à travailler sur les politiques agricoles, forestières et l'agroalimentaire au sein de groupes d'études spécifiques. Ainsi, j'ai été présidente du groupe d'études sur l'économie agricole et alimentaire mais aussi membre du groupe d'études de l'élevage et du groupe d'études de la filière bois et forêt. La participation à ces groupes d'études a été l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs concernés par les politiques publiques que nous élaborons, que ce soit à l'occasion des auditions au Sénat mais aussi des déplacements organisés en région. C'est dans ce cadre qu'en décembre 2013, je me suis rendue en Corrèze avec le groupe d'études bois et forêt pour y rencontrer les acteurs de la filière bois.

Des déplacements en guise de témoignage de pratiques différentes dans et en dehors de l'hexagone

- En avril 2011, je me suis déplacée en Corée du Sud avec une délégation de sénateurs membres du groupe de travail « énergie » dont je suis membre, sur le thème de la « croissance verte ».

- En mars 2012, une délégation sénatoriale composée de 5 sénateurs, dont je faisais partie, s'est rendue en Bavière et à Berlin afin d'étudier la situation économique de l'Allemagne, dont a émané le rapport « l'Allemagne : une réussite économique mais à quel prix ? ». Il a permis de mettre en avant les réussites économiques de l'Allemagne en montrant toutefois que des risques, notamment en termes sociaux mais aussi de durabilité de leur politique agricole devaient être pris en compte.

- J'ai également participé à des rencontres interparlementaires européennes autour de la PAC à Dublin (Irlande) et à Vilnius (Lituanie), en mars et juillet 2013, au cours desquelles j'ai pu intervenir pour porter la voix de la France.

- Membre de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) depuis 2004, et membre du Comité Directeur depuis 2008, j'ai pris part aux décisions de cette association dont le rôle est primordial pour la défense de nos territoires ruraux de montagne. Cette association dont la gouvernance est exemplaire, est un réel moyen d'action car les propositions émanant de ses instances sont soutenues par les parlementaires de tous bords politiques, l'ANEM n'ayant qu'un parti, celui des territoires de montagne. J'ai participé à la plupart des congrès à la fois en tant que congressiste et partie prenante des tables rondes, pour faire entendre la voix du territoire de petite montagne qu'est la Creuse, ou celle de la Région Limousin dans le cadre de la politique de Massif.



Avec Jean-Pierre Bel, Président du groupe socialiste au Sénat qui deviendra Président du Sénat en octobre 2011 A Guéret en juillet 2010, à l'occasion de l'hommage rendu à André Lejeune



Avec Vincent Peillon, Ministre de l'Education Guéret et Gentioux - Septembre 2013



Avec Monsieur le Consul des Etats-Unis de Bordeaux Au LMB de Felletin - Mai 2013

Des visites de ministres et d'officiels en Creuse



Avec Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture Guéret - Septembre 2013



Avec Michèle Delaunay, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie lors de l'inauguration de l'EPHAD de La Courtine - Juin 2013



Avec Benoît Hamon, alors Ministre de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Consommation Guéret - Novembre 2012



Avec Arnaud Montebourg, alors Ministre du Redressement Productif, et Jean-Pierre Bel, Président du Sénat Paris, Congrès des Maires - Novembre 2013



Les dotations parlementaires

Via la dotation parlementaire, l'élu national peut appuyer le financement de projets de sa circonscription. Un règlement établi par chaque assemblée (Sénat et Assemblée Nationale) détermine les critères d'attribution ainsi que la répartition entre les élus. Il faut noter que depuis 2011 le montant disponible est identique pour chaque sénateur (130 000 €/an en moyenne). Celui-ci dépose le dossier de la collectivité qui sollicite une aide auprès du ministère concerné, lequel après examen et validation, assurera le versement de la dotation.

En Creuse, les trois parlementaires de la majorité ont décidé d'agir ensemble pour répartir au mieux leurs dotations sur l'ensemble du territoire, et accompagner de la façon la plus efficace les projets des collectivités (et des associations quand le règlement le permet).

Au delà de ce moyen de soutenir les structures de nos territoires, et à travers elles, les artisans et entreprises de nos communes, d'autres dossiers sont soutenus directement auprès des ministères, afin de mobiliser des moyens financiers plus adaptés. A l'exemple de Chambon sur Voueize avec l'aménagement de la place historique du bourg (La Place Aubergier) pour un montant de 60 000 € débloqués par le Ministère de l'Intérieur (soit 13% du budget de 458 000 €).

Entre 2009 et 2014, ce sont plus de 605 000 € que ma seule dotation a permis de mobiliser pour notre département, et ainsi donner le coup de pouce nécessaire à la réalisation de certains projets.



Mur de soutènement du cimetière de Croze
réalisé avec une technique utilisant des matériaux locaux
Inauguré en décembre 2012.



La Creuse au Sénat
3 numéros ont été
édités, permettant
d'informer les élus
des actions menées.
Téléchargeables sur
mon site internet.

La **Creuse**
au **Sénat**

LETTRÉ D'INFORMATION DES SÉNATEURS CREUSOIS
N°4 - JUILLET 2014 - ÉDITION SPECIALE RENÉE NICOUX

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Renée NICOUX

CRÉATION GRAPHIQUE
Sébastien de Jésus Correia

RÉDACTION ET MISE EN PAGE
les collaborateurs des parlementaires

IMPRESSION
AGI Imprimeur - La Souterraine

PHOTOS
Photos Sénat,
collaborateurs et DR

Tiré à 4500 exemplaires
Périodicité annuelle
I.S.S.N. 2114-4052
Dépôt légal en cours.

54 communes pour près de 80 projets

Banize, Beissat, Bellegarde en Marche, Bosroger, Chamberaud, Champagnat, Chavanat, Chénérailles, Clairavaux, Crocq, Croze, Faux la Montagne, Felletin, Flayat, Franseches, Genouillac, Gentioux-Pigerolles, Janaillat, La Chapelle Saint Martial, La Chapelle-Baloue, La Courtine, La Serre Bussière-Vieille, La Villeneuve, La Villedieu, Lavaufanche, Lussat, Magnat-L'Etrange, Mainsat, Mourioux-Vieilleville, Moutier d'Ahun, Moutier Malcard, Naillat, Nouziers, Pontarion, Puy-Malsignat, Rimondeix, Saint-Alpinien, Saint-Avit de Tardes, Saint-Eloi, Saint-Maixant, Saint-Médard la Rochette, Saint-Merd La Breuille, Saint-Oradoux de Chirouze, Saint-Pardoux le Neuf, Saint-Pardoux Morterolles, Saint-Sébastien, Saint-Silvain Bellegarde, Saint-Sulpice les Champs, Saint-Vaury, Sainte-Feyre la Montagne, Sannat, Sermur, Sous-Parsat, Trois Fonds

Intercommunalités et syndicats

Communauté de Communes du Plateau de Gentioux
Communauté de Communes Auzances-Bellegarde
SIVOM d'Evaux-Chambon
SIVOM de Bourgneuf-Royère
Syndicat Intercommunal de Fursac
SIERS

Des associations

Pour 2010 - 2011, avant le changement de règlement
qui ne permet plus de soutenir les associations.

Association Parenthèse
Agir en Haute Marche Combraille
Ensemble Beatus
Les Maçons de la Creuse
Télé Millevaches
Union Sportive Felletinoise

Comment me contacter ?

■ PERMANENCE PARLEMENTAIRE
64 rue Louis Laroche - 23000 GUÉRET
Tél. 05 55 51 00 00
Courriel r.nicoux@senat.fr
Site web www.reneenicoux.fr

